

Image not found or type unknown



Cession de mon véhicule à l'assureur

Par **Daphné74**, le **25/11/2020** à **13:55**

Bonjour,

mon véhicule est déclaré VEI suite à une collision avec un sanglier.

L'expert me propose 2000 euros d'indemnités. L'expertise est encore en cours.

Est il possible de percevoir l'indemnité, de ne pas accepter la procédure de cession du véhicule à l'assureur et de vendre le véhicule pour pièces ou par pièce, afin de pouvoir m'acheter un autre véhicule ?

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement,